

Séminaire

Violences intrafamiliales et désordres psychosociaux

Le 30 novembre 2012 de 9h00 à 16h30

**Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5, rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Provence
(Amphithéâtre)**

Inscription à renvoyer avant le 19 novembre 2012 :

soit par mail : seminaire@espace-competences.org

soit par fax : 04 42 82 43 32

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Déjeuner possible sur place : 10 euros oui non



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



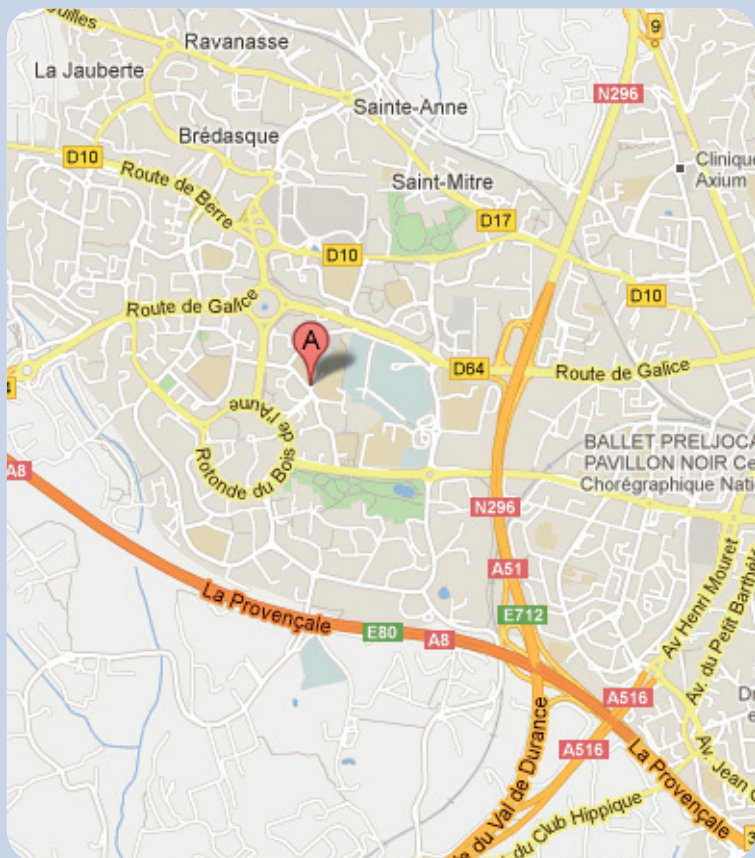
**Observatoire Régional
de la Délinquance et
des Contextes Sociaux**



Maison
méditerranéenne
des sciences
de l'homme

USR 3125





MMSH
5, rue du Château de l'Horloge
13094 Aix-en-Provence
www.mmsh.-aix.fr

Inscriptions et renseignements :
CARIF Espace Compétences 04 42 83 42 20

Séminaire

Violences intrafamiliales et désordres psychosociaux

Vendredi 30 novembre 2012
de 9h00 à 16h30



Maison Méditerranéenne
des Sciences de l'Homme
5, rue du Château de l'Horloge
13090 Aix-en-Provence
(Amphithéâtre)

Ce séminaire est organisé dans le cadre de la Convention de partenariat entre le Ministère de la Justice et le Conseil Régional PACA, en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS).



Observatoire Régional
de la Délinquance et
des Contextes Sociaux



Maison
méditerranéenne
des sciences
de l'homme (Aix-Marseille Université) USR 3125 CIFE



La convention de partenariat Justice Région

Initiée il y a plus de dix ans et unique en France, la convention « Justice Région » constitue un partenariat étroit et formalisé entre le Ministère de la Justice et le Conseil Régional PACA, associant les cours d'appel d'Aix-en-Provence, de Nîmes et de Grenoble, ainsi que les directions interrégionales des Services pénitentiaires et de la Protection judiciaire de la jeunesse. Les partenaires s'apprêtent à réaffirmer cet engagement par la signature d'une nouvelle convention qui couvrira la période 2013/2016.

Par l'importance des moyens mobilisés, cette collaboration permet le développement et le soutien d'actions contribuant d'une part à l'accès au droit, l'aide aux victimes, et la justice de proximité, et d'autre part à la lutte contre la délinquance et la récidive par l'intégration, l'insertion sociale, l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs auteurs ou victimes d'actes de délinquance, ainsi que des adultes sous main de Justice. Ainsi, la convention de partenariat favorise le développement d'une meilleure cohérence des interventions de chacun et la mobilisation de compétences complémentaires.

Violences intrafamiliales et désordres psychosociaux

La question de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales a émergé depuis plusieurs années, avant d'être érigée comme l'une des quatre priorités du Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012. Les actions contre les violences conjugales ainsi que la mise en œuvre et le suivi de la loi relative à la Protection de l'enfance du 5 mars 2007 sont les deux piliers sur lesquels repose la lutte contre les violences intrafamiliales.

Dans ce domaine, la convention de partenariat Justice Région soutient les démarches visant à :

- Renforcer les actions de prévention des violences intrafamiliales.
- Améliorer la prise en compte, la protection et l'accompagnement des victimes.
- Prévenir la récidive par le traitement pénal, social et thérapeutique des mis en cause.
- Sensibiliser le public aux conséquences des violences intrafamiliales sur les enfants, victimes et/ou témoins de celles-ci.
- Développer la coordination et l'articulation de l'ensemble des acteurs régionaux (d'origine judiciaire, sociale etc.).

9h00 : Accueil, café

9h30 : Ouverture du séminaire.

Discours de Mme **Gaëlle LENFANT**, Vice Présidente du Conseil Régional PACA déléguée à la Solidarité, la Prévention, la Sécurité et la lutte contre les discriminations et Secrétaire nationale adjointe du PS aux droits des femmes.

Discours de **Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN**, Première Présidente de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et de **M. Jean-Marie HUET**, Procureur Général de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

« Etat des lieux des violences intrafamiliales et incidences sur la construction identitaire des enfants »

10h00 : Laurent MUCCHIELLI, CNRS, Directeur de l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux

Mise en visibilité sociale, politique et judiciarisation croissante des violences intrafamiliales et conjugales. Focus sur certains comportements comme l'inceste et les violences conjugales.

10h45 : Guillaume BRONSARD, Pédopsychiatre, Directeur de la Maison départementale de l'adolescent de Marseille

Quels sont les liens entre violences familiales et développement psychique de l'enfant, y compris dans le risque de répétition ? Comment évaluer le besoin d'éloignement d'un auteur désigné, dans un contexte où les places et les responsabilités peuvent parfois être « psychologiquement ambiguës » pour chacun des membres de la famille ?

11h30 : Edouard DURAND, Magistrat, Ecole Nationale de la Magistrature

Analyse du traitement des révélations de maltraitance par l'enfant ou l'un de ses parents et du positionnement des professionnels confrontés à l'enfant victime des violences conjugales.

12h15 : Echanges entre les participants

12h45 – 14h00 : Déjeuner libre

« Le traitement psycho-socio-judiciaire des violences au sein du couple : la nécessaire coordination des acteurs » (table ronde).

Modérateur : Sylvie MOTTES, Magistrat délégué à la politique associative, Cour d'appel d'Aix-en-Provence

14h00 :

Michel DELAGE, Psychiatre, thérapeute familial, association Vivre En Famille

Dominique MOYAL, Procureur du TGI d'Aix-en-Provence

Candice OHLER, Psychologue clinicienne, association d'aide aux victimes Harjès

Jean-Pierre ZABIEGO, Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Var

Prévenir et traiter les violences au sein du couple : les protocoles relatifs à la protection et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récidive par le traitement pénal, social et thérapeutique des mis en cause. Ces protocoles veillent à la cohérence et l'articulation des différentes interventions en direction des auteurs comme des victimes de violences conjugales, et ce aux différents stades de la procédure.

15h45 : Echanges entre les participants

16h30 : Remerciements / fin de la journée